

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575
Fax : 819-423-5571
Courriel : dg.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

RÉUNION DU CONSEIL

*Les réunions du conseil se tiennent temporairement le 2^e mercredi de chaque mois à 20h00 au bureau municipal situé au 372 Côte St-Hyacinthe N., Notre-Dame-de-Bonsecours. Vous êtes toujours invité (e)s à ces réunions et l'ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacun et chacune de nous faire gentiment connaître ses opinions ou de poser ses questions.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS



Marc Paquette
Pour toute urgence,
vous pouvez le joindre au :
819 661-3961

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pierre Villeneuve
Tél. : 819 743-4460
* Sur rendez-vous seulement



Votre conseil municipal

Denis Beauchamp, Maire

Pierre Laflamme siège n^o1

Galia Vaillancourt siège n^o2

Karoll Fortier siège n^o3

Pierre Ippersiel siège n^o4

Guy Charlebois siège n^o5

James Gauthier siège n^o6

Le Bon Secours



VOLUME 18 NUMÉRO 3
ÉDITION SPÉCIALE



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit
Prêt de livres, revues, cassettes, etc.

Lundi : 18h00 à 20h00
Mercredi : 15h00 à 17h00

AOÛT 2012

Cueillette des ordures et du recyclage

Le conseil municipal, adopté un règlement en décembre 2010 qui rend obligatoire, comme dans la plupart des autres municipalités, l'utilisation de bacs sur roues **normalisés** pour les déchets et le recyclage. Ces bacs vous évitent de ramasser vos déchets éparpillés par les animaux et votre recyclage répandu aux quatre vents.

Différentes couleurs de bacs sont maintenant disponibles à la municipalité. Nous vous demandons de bien vouloir les utiliser selon leur utilité.

Les bacs bleus = **MATIÈRES RECYCLABLES**
Les bacs verts = **MATIÈRES ENFOUISSABLES**

LES DÉBRIS DE CONSTRUCTIONS NE SONT PAS CONSIDÉRÉS

Vous pouvez en disposer auprès de compagnies spécialisées en la matière !

POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

Nous vous invitons à venir déposer vos piles usagées et vos fluo-compact « brûlés » dans des bacs prévus à cet effet au bureau municipal. Ce sont des déchets nuisibles à l'environnement, c'est pourquoi nous devrions en disposer de façon sécuritaire auprès d'organismes spécialisés dans ce genre de récupération.

Nous vous invitons et vous sollicitons fortement à composter au lieu de jeter. Un fort pourcentage de nos vidanges pourrait être ainsi récupéré.

Sur notre site www.ndbonsecours.com vous pourrez retrouver la recette magique pour un compostage efficace. Vous cliquez sur l'icône située à gauche : Cueillette vidanges et recyclage puis au bas de la page suivante, vous cliquez sur compostage. Vous pourrez visionner un diaporama vous indiquant la marche à suivre.

Nous vous demandons de **RECYCLER**. La municipalité a adopté un règlement qui nous rappelle notre « obligation » de recycler.

Recycler coûte beaucoup moins cher que l'enfouissement. C'est tout le monde qui y gagne..... Les citoyens et la nature ! Ensemble nous pouvons faire une différence !

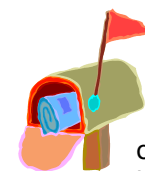
Nous vous informons que les documents nécessaires à la tenue des séances du conseil sont présentés sur écran. C'est une économie de papier incroyable.

Chaque petit geste compte..... Votre collaboration est un atout essentiel. Merci !

En 2012, nous avons eu des élections partielles suite au départ de Madame Christiane Perras et Monsieur Charles Huneault, à qui nous désirons offrir nos sincères remerciements pour leur grand dévouement au service de la municipalité.


Merçi

Je profite de cette occasion pour souhaiter le bienvenu à deux nouveaux conseillers, Madame Galia Vaillancourt et Monsieur Pierre Ippersiel.



ADRESSE POSTALE

C'est avec fierté que l'on peut écrire Notre-Dame-de-Bonsecours comme étant notre adresse de résidence, après discussion avec le maître de poste, il n'est plus obligatoire d'inscrire « Montebello ». Cependant puisque nous sommes desservis par le bureau de poste de Montebello, le code postal J0V 1L0 reste le même pour notre municipalité. Donc profité de l'occasion pour vous identifier à votre municipalité. Merci de votre collaboration !



N'oubliez pas la cueillette de peinture

Le 5 septembre 2012.

Déposez vos contenants ainsi que vos piles domestiques, avant 8h00!



Demandes ou plaintes

Afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de vos demandes ou plaintes qui s'adressent à la Municipalité nous vous prions de bien vouloir les adresser **par écrit** et dument signé et de les acheminer au bureau municipal afin que ces dernières soient prises en considération. Aucune demande ou plainte verbale ne sera considérée.

Vous pouvez le faire via notre courriel soit dq.ndbonsecours@mrcpapineau.com par télécopieur au 819-423-5571, par courrier régulier ou tout simplement la déposer au bureau municipal.

DONNEZ C'EST MIEUX QUE DE JETER

Une autre façon de garder un environnement sain tout en faisant plaisir à des personnes dans le besoin.

Saviez-vous que plusieurs organismes récupèrent et distribuent les objets à des familles dans le besoin.

Vous avez peut-être un divan, une table, un lit, bureau, des articles de bébé, vêtements, appareils électroménagers, articles de cuisines, articles de sports et autres.

Avant de les jeter au rebus (vidange) vérifiez auprès d'un ami, d'un voisin ou votre famille s'ils connaissent quelqu'un qui en a besoin.

La Maison de la famille Petite-Nation située à St-André-Avellin est un organisme qui récupère et distribue les objets en bonne condition.

Vous pouvez communiquer avec la Maison de la famille Petite-Nation au 819-983-4384
sise au 14 St-Louis, St-André-Avellin, Québec.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est essentiel de garder un bel environnement. Nous invitons donc tous les contribuables à respecter les règlements sur les nuisances. Constitue une nuisance :

Le fait de conserver, de garder ou de laisser à l'extérieur d'un bâtiment, de la ferraille, des pièces ou partie de véhicule automobile, d'instrument agricole, commercial ou industriel, d'appareil usagé ou hors d'usage ainsi que du bois autre que celui destiné au chauffage, à la construction ou à un autre usage lorsqu'il est empilé ou cordé. Laisser croître sur un terrain des broussailles et des herbes réputées mauvaises ou non à une hauteur excédant vingt centimètres (20 cm).

Les débris de bâtiment démolit ou détruit par le feu doivent être ramassés dans les 90 jours suivants la date du sinistre ou de la démolition.

Il est interdit de faire des ventes de garage en tous temps, elles sont permises durant les congés suivants : fête du travail et fête de la reine.

Compte tenu que Monsieur Pierre Villeneuve travaille à temps partiel pour notre municipalité, le meilleur moyen de l'atteindre est de lui téléphoner au numéro suivant : (819) 743-4460 en lui laissant un message sur sa boîte vocale. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Intelligence Papineau

Un réseau qui nous rassemble, un réseau qui nous appartient

Intelligence Papineau est un organisme à but non lucratif qui oeuvre dans la région au développement d'un réseau Internet haute vitesse.

Notre mission – Offrir aux communautés un accès INTERNET performant et abordable en branchant les secteurs non ou mal desservis.

Nos services

- Internet résidentiel
- Téléphonie IP résidentiel
- Services aux entreprises

Deux nouvelles tours sont maintenant installées sur Côte Angèle et Côte Azélie.

Pour information est branchement : 1-866-853-3232

IMPORTANT

Deux nouveaux noms de rue !

La municipalité, pour des raisons de sécurité, se devait de revoir les noms des côtes Saint-Hyacinthe nord et sud compte tenu du fait qu'existe déjà le nom « Chemin Saint-Hyacinthe ». Ce changement était rendu nécessaire pour éviter toute confusion en cas de situations d'urgence.

Votre municipalité a décidé de prendre occasion de cette situation pour souligner la contribution de deux familles qui ont joué un rôle important dans le développement de notre milieu.

Ce qui s'appelait jusqu'à ce jour « Côte Saint-Hyacinthe nord » devient « Côte Birabin-Saint-Denis ». Joseph Birabin dit Saint-Denis, petit fils d'un des premiers colons amenés par Joseph Papineau au début du dix neuvième siècle se fixe, dès 1855, dans la Côte Saint-Hyacinthe nord. Des descendants de cet ancêtre vont développer ce secteur et l'occuper pendant plusieurs générations. Donner le nom de Birabin-Saint-Denis, n'est-ce pas une bonne façon de rester en lien avec notre histoire ?

Dans le cas de Saint-Hyacinthe sud, Harry Woodward y achète une terre en 1937. Plusieurs descendants de cet ancêtre ont habité ce secteur et sont encore présents dans notre région, dans différents secteurs d'activité.

Voilà un geste simple qui permet de souligner la contribution de deux familles dans le développement de notre municipalité.

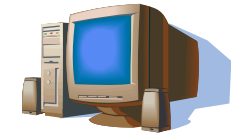
Pierre Ippersiel, conseiller

Saviez-vous que plusieurs objets ne peuvent être mis au rebus (vidange) ou doit être vider de son contenu.

- ▶ Le gaz du réfrigérateur et du congélateur doit être enlevé.

Matériaux et produits **non acceptés au rebus** :

- ▶ Les batteries et piles
- ▶ Les téléphones cellulaires
- ▶ Tout produits toxique
- ▶ Contenant de peinture
- ▶ Ordinateurs & écrans
- ▶ Bonbonne de propane
- ▶ Produits radioactifs.
- ▶ Seringues
- ▶ Excréments d'animaux
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Pneus
- ▶ Huiles usée
- ▶ Bois, branches, feuilles mortes et gazon



Suite à notre entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, il est important de noter que les produits non acceptés seront laissés sur place, donc soyez coopératif c'est de notre devoir de préserver un environnement sain.

Vous pouvez disposer de divers matériaux, branches et autres à un prix modique à un des deux centres Éco-Recyc dans la petite-Nation

Transport RLS
Papineauville
819-427- 6427

Excavation Jacques Lirette
Lac Simon
819-428-3243